

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1150 portant interdiction de séjour dans le Cercle de Djibouti.

n° 1150

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 juin 1967

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro  
1 juillet 1967

### TEXTE INTÉGRAL

le séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit aux personnes dont les noms suivent: Houssein Ockieh Hade, issa fourlaba farah matan, né vers 1941 à Ali-Sabieh, de Addio Gaboreh. Incarcéré le 24-avril 1967. Condamné le 5 juin 1967 par le Tribunal supérieur d'appel à dix mois de prison et deux ans d'interdiction-:de séiour pour vol : Dirieh Djama Robleh, issa Hamasern abdi samé, né vers 1943 à Doudah, de Isnino Faden. Incarcéré le 28 avril 1966. Condamné le 18 mai 1967 par la Cour Criminelle à cinq ans de travaux forcés et cina ans d'interdiction de séjour pour meurtre ; Djama Ahmed Amakak, issa odahgob, rer guédi, né vers 1949 à Ali-Sabieh, de Alraba Saleban. Incarcéré le 6 mars 1967. Condamné le 25 mai 1967 par le Tribunal correctionnel à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol ; Ahmed Saïd Mouhssin, arabe adémi, né vers 1939 à Djibouti, le Kaha Omar. Incarcéré le 10 mai 1967. Condamné le 1er juin 1967 par le Tribunal correctionnel à deux ans de prison et deux ans d'interdiction de séjour pour tentative de vol et vols; Ibrahim Ali Doualeh, alias VYoussof Ali Doualeh, issack abarawal, djibril abokor, né vers 1942 à Djibouti de Kadidja Hadar. Incarcéré le 13 février 1967. Condamné le 11 mai 1967 par le Tribunal correctionnel à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol et escroquerie et LAIS.